# mondépartement



# Sommaire

Le	Un territoire provençal entre montagnes et plateaux Panorama économique
Mis	ssions et compétences du Conseil départementalP7 Les solidarités Les collèges et la restauration scolaire Les routes Fibre optique L'environnement et le développement durable
Le	La culture, le sport et le tourisme  Conseil départemental et ses élus
De	es agents et des services dans tout le départementP20 Infos pratiques

# Le département des Alpes de Haute-Provence

#### Le département en quelques chiffres

(Source INSEE)

#### La population

- > 163 915 habitants
- > densité moyenne : 24 habitants au km²
- · 59% en milieu rural
- $\cdot 33\%$  a + de 60 ans
- · 30% a de 30 ans

#### Organisation administrative

#### > 4 arrondissements :

Barcelonnette, Castellane, Digne-les-Bains, Forcalguier

- > 15 cantons
- > 198 communes (185 de moins de 2 000 habitants)
- · Chef-lieu : Digne-les-Bains

#### · Sous-préfectures :

Barcelonnette, Castellane, Forcalquier

#### · Villes principales :

Manosque (22 992 hab.), Digne-les-Bains (17 329 hab.), Sisteron (7 697 hab.), Château-Arnoux-Saint-Auban (5 248 hab.), Forcalquier (5 103 hab.), Pierrevert (3 938 hab.), Les Mées (3 778 hab.), Villeneuve (3 881 hab.), Barcelonnette (2 800 hab.), Gréoux-les-Bains (2 681 hab.).



# Un territoire provençal entre montagnes et plateaux...

## Géographie

Au cœur de la **région Provence-Alpes-Côte d'Azur** et en bordure de l'Italie, les Alpes de Haute-Provence proposent une grande diversité de paysages :

- · les collines et plateaux de Haute-Provence, au sud-ouest, sont séparés en deux par la Durance. C'est un relief doux et façonné par les activités agricoles (oliveraies, champs de lavandes ...);
- la moyenne montagne des Préalpes où la forêt et l'eau sont très présentes, est creusée de vallées parfois encaissées comme les gorges du Verdon;

· les **montagnes alpines**, au nord-est, couvrent 1/4 du territoire. Leurs reliefs sont plus hauts (jusqu'à 3 000 m) et plus accidentés.



#### **Climat**

L'air est sec, les précipitations peu fréquentes, l'ensoleillement remarquable, les hivers frais (froids en altitude) et lumineux, les étés très chauds.



# Panorama économique

· PIB: 3,6 millards d'€ (PIB par habitant: 22 233 €)

· Activité à dominante tertiaire :

- services (marchands surtout) : 49 %

administration: 27 %industrie: 14 %construction: 8 %

- agriculture, sylviculture, pêche : 3 %

## Les grandes filières

- **Cosmétique** : fabrication de produits de beauté, parfums, filière structurée autour de grands noms (à l'image de l'Occitane) ;
- Saveurs et senteurs : culture de plantes médicinales et aromatiques, herboristerie, cuisine et liqueurs :
- **Agro-alimentaire** : fruits et légumes et surtout transformation des produits d'origine animale ;
- Energies renouvelables : hydraulique (les barrages de la Durance et du Verdon assurent 12 % de la production hydroélectrique française), bois (les forêts couvrent près de la moitié du département), et photovoltaïque (1er département en PACA, 2e en France).



## Laboratoire départemental vétérinaire :

#### Analyses:

hygiène alimentaire : 15 000/ansanté animale : 170 000/aneaux : 1 900/an



#### L'industrie

- 5 450 emplois soit 14 % du total des emplois ;
- 2 secteurs principaux : l'agro-alimentaire et la chimie-pharmacie.





# L'activité agricole représente

- > 27% de la surface totale du département
- > **3221** emplois
- > 17% d'exploitations sous signe officiel de qualité (AOC et IGP)
- > 30% d'exploitations en circuit court
- > 13 % de surfaces Agricoles Utiles (SAU) en agriculture bio (6º département de France)

Toutes les informations sur les producteurs locaux et les points de vente collectifs sur l'application mobile «visit 04»

## L'agriculture

Les Alpes de Haute-Provence bénéficient d'une agriculture très diversifiée et respectueuse de l'environnement. Elle occupe **1/3 du territoire**.

- Des productions emblématiques : fruits (1/3 des recettes agricoles), élevage ovin, plantes aromatiques (1er producteur national de lavande et de lavandin, 10 100 hectares de plantes à parfum aromatiques et médicinales), blé dur, arboriculture et différentes cultures fourragères ;
- · 9 produits labellisés :
- Les **A**ppellations d'**O**rigines **C**ontrôlées: huile d'olive, fromage de Banon, Coteaux de Pierrevert, huile essentielle de lavande fine ;
- Les Indications **G**éographiques **P**rotégées: agneau de Sisteron, petit épeautre, pommes, miel de lavande, herbes de Provence.
- 18 Itinéraires Paysans, à la rencontre des agriculteurs et de leurs produits.

#### Le commerce et les services

- 2 810 commerces soit **8 200 emplois**, 8 emplois sur 10 dans les services (marchands et publics);
- · 35 000 emplois dans les services ;
- 2 principaux pôles : l'hôtellerie et la restauration, la santé et le bien-être ;
- 25 Bistrots de Pays (lieux de vie en milieu rural proposant une restauration de produits du terroir).

#### Le tourisme

- 750 millions d'euros de consommation liés à l'activité touristique ; durée moyenne de séjour : 5,7 jours.
- 3 grandes destinations touristiques : Haute-Provence-Luberon, Alpes-Mercantour, Verdon ;
- Patrimoine naturel riche et diversifié: le Parc National du Mercantour, les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, la Réserve géologique de Haute-Provence;



- Patrimoine architectural et culturel riche: 9 musées labellisés « Musée de France », 2 musées départementaux (le musée de Préhistoire des gorges du Verdon, Salagon, musée et jardins);
- 9 stations de ski alpin et 6 sites de ski nordique;
- 2 stations thermales : Digne-

les-Bains et Gréoux-les-Bains ;

- **2,5 millions de touristes/an**, durée moyenne de séjour: 5,6 nuits ;
- · 12 Villages et Cités de Caractère (VCC).

## Missions et compétences du Conseil départemental

Le Conseil départemental met en œuvre des compétences obligatoires fixées par la loi mais aussi des politiques volontaristes. Le Département intervient au quotidien au plus près de ses habitants : solidarité, éducation, environnement, tourisme, sport, culture...

# Les solidarités

Tout au long de la vie, le Conseil départemental vous accompagne afin d'améliorer votre qualité de vie et vous aider en cas de difficultés. Des professionnels sont à votre écoute et vous guident dans vos démarches dans les 13 Centres Médico-Sociaux (CMS) et permanences dans les communes, répartis sur l'ensemble du département.

Cette solidarité du quotidien s'organise autour de 4 grands services départementaux : la Protection maternelle infantile (PMI), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), l'aide sociale aux adultes (ASA) et l'Insertion sociale.

#### Soutenir les familles et leurs enfants



Le Conseil départemental accompagne les futurs parents, en mettant à disposition un ensemble de services en matière de prévention et de protection.

Médecins, infirmières et puéricultrices assurent des consultations: examens, vaccinations, bilan de santé et conseils pour les enfants jusqu'à 6 ans. Les agréments pour l'adoption, les assistants maternels et familiaux (familles d'accueil) sont pris en charge par le Département au même titre que les aides aux familles en difficultés (logement, transport...).



La protection des mineurs et des enfants en danger, est assurée notamment par signalement à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). Certaines missions sanitaires (vaccinations, lutte contre les infections sexuellement transmissibles) sont assurées dans les CMS, dont un suivi en matière de sexualité et de contraception, dans les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).

**POUR TOUT SAVOIR** sur les aides, les services de protection et de prévention: consultez le site internet mondepartement04.fr ou contactez votre Centre Médico-Social le plus proche (contact page 21). Signalement d'enfant en danger, contactez la CRIP au 04 92 30 07 07, crip04@le04.fr ou le 119 (numéro national d'urgence) Signalement d'adultes vulnérables en danger, contactez la CIPPAV (Cellule de recueil des Informations Préoccupantes des Personnes Adultes Vulnérables) au 04 92 30 07 43 ou bientraitance@le04.fr



## L'action sociale en chiffres :

- > **35,5** % du budget primitif 2020
- > 3088 : nombre moyen de bénéficiaires de l'allocation à domicile\*
- > 1371 : nombre moyen de bénéficiaires de l'APA en établissement\*
- > 492 : nombre moyen de bénéficiaires de la prestation compensatoire du handicap (PCH)\*
- > 1028 mesures éducatives dans le domaine enfancefamille\*
- > 4200 bénéficiaires du rSa
- > 130 contrats d'accompagnement dans l'emploi signés par le Conseil départemental\*

ren zu 16

# Aider les personnes en situation de handicap

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu ressource pour toutes les personnes en situation de handicap et leurs familles. Elle attribue des aides répondant aux besoins exprimés pour la mise en œuvre de leur projet de vie : allocations, aides à la scolarisation, orientation vers des établissements et services médico-sociaux, orientation professionnelle, cartes d'invalidité, de priorité ou de stationnement, Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et l'Allocation Adulte Handicapés (AAH).

## Favoriser l'insertion professionnelle

Le Conseil départemental aide les personnes sans emploi et les travailleurs à faibles revenus en finançant le **RSA**. Par ailleurs, il œuvre en faveur de l'insertion de ces personnes au moyen, par exemple, du **contrat unique d'insertion**.

**POUR TOUT SAVOIR** sur le RSA et les contrats aidés : consultez le site internet **mondepartement04.fr** 

**POUR TOUT SAVOIR** sur les aides, les services à domicile et les structures d'accueil, consultez le site internet **mondepartement04.fr** ou contactez : - la **MDPH** Maison Départementale des Personnes Handicapées *(contact page 21)* 

## Soutenir les seniors



Le schéma départemental en faveur des
personnes âgées
favorise et soutient le
maintien à domicile,
et organise des
actions en faveur de
la bientraitance. Il
accompagne la
modernisation des
Etablissements
d'Hébergement
pour Personnes
Agées Dépendantes
[EHPAD] et la création

de structures d'accueil de jour pour les malades atteints d'Alzheimer. Les personnes âgées peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) parmi d'autres aides, en fonction de leur degré de dépendance. Des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (CLIC) apportent conseil, information et écoute aux personnes âgées et leurs familles.

- les **CLIC** Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques :

ČLIC COOMAID du Pays de Haute-Provence - Tél : 04 92 77 49 54 asso.coomaid@orange.fr

CLIC du Val de Durance - Tél : 04 92 61 53 57 CLIC du Pays Dignois - Tél : 04 92 30 33 30

# Les collèges et la restauration scolaire

Le Conseil départemental a la responsabilité de la construction, de l'équipement, de l'entretien, de la sécurité et du fonctionnement des collèges. Il exerce cette compétence directement pour 16 collèges publics autonomes, où sont affectés au total 125 agents départementaux. Le Conseil départemental y organise directement la restauration scolaire. Aux collèges rattachés à la Région (cités scolaires ou école internationale) et aux collèges privés sous contrats, sont versés des dotations en fonction du nombre d'élèves.

# Favoriser la réussite scolaire dans un cadre de vie sans cesse amélioré



Le plan pluriannuel de modernisation des collèges garantit au fil des ans sécurité, accessibilité et confort pour les enseignants et les élèves. Environ 3 millions d'euros sont ainsi investis chaque année : c'est la première contribution du Conseil départemental à la réussite des collégiens. Deux autres leviers en sont le développement des usages numériques, par l'équipement informatique (un ordinateur pour 4 collégiens, renouvelé tous les 5 ans) et le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENTO4). En effet depuis la loi de refondation de l'École en 2013, le Département s'est vu confier cette responsabilité. Il agit aussi pour la promotion des ressources culturelles locales pour l'éducation artistique et culturelle. Le Département soutient aussi l'enseignement

#### LA FESTEJADO DES COLLÈGES

La Festejado des collèges propose des temps de partages autour des projets culturels, musicaux, sportifs ou scientifiques développés au sein des collèges. La richesse des productions met en lumière l'investissement des collégiens dans la vie de leur établissement (actions contre la faim, journaux et radios de collèges, théâtre, actions contre le réchauffement climatique).

Ils animent leurs propres ateliers et découvrent les actions menées dans les autres collèges. Au programme également de nombreuses animations : planétarium, paddle, tyrolienne, relais rameurs, initiation au hip hop, concerts, escalade, ateliers scientifiques,...

En 2017, près de 450 collégiens venus de tous les établissements du département, se sont retrouvés au plan d'eau de Digne-les-Bains pour un moment de partage.

supérieur et subventionne directement, au sein du pôle universitaire à Digne-les-Bains, **un site de** L'IUT de Digne-les-Bains.

## Une restauration scolaire de qualité

Le Conseil départemental conduit en matière de restauration scolaire une politique ambitieuse d'apprentissage de l'équilibre alimentaire et d'éducation au goût : la variété et l'équilibre des menus proposés sont strictement contrôlés par des diététiciens et les produits mis en œuvre sont d'année en années toujours plus largement des produits frais, de saison, issus de circuits courts et de mode de production respectueux de l'environnement.

L'Unité de Préparation Culinaire (UPC) centralise et optimise les achats de denrées, produit chaque jour 3 800 plats principaux et garnitures qu'elle livre dans 9 collèges avec les ingrédients bruts des entrées, des desserts, des grillades et des frites qui sont eux élaborés sur place par les cuisiniers professionnels des équipes départementales affectées en collège.

## L'éducation et les collèges en chiffres :

- > **5,15** % du budget primitif 2020
- > 2,5 millions d'€ pour la modernisation des collèges\*
  > 401 157 repas servis par l'unité de préparation culinaire en 2016 dont 31
- 635 repas bio\* > 6830 collégiens scolarisés dans le département\*
- > 198 700 € pour développer le numérique dans les collèges\*
- > 640 étudiants dont environ 350 inscrits à l'IUT de Digne-les-Bains\*

\*en 201



# Les routes

Le Département a en charge 2 445 kilomètres de routes, 1234 ponts et 21 tunnels qu'il construit, aménage, entretient, et sécurise.

#### Les routes en chiffres :

- > 11,7 % du budget primitif 2020
- > 2445 km de routes départementales
- > 1234 ponts
- > 21 tunnels
- > 20 millions d'euros en investissement pour améliorer la voirie en 2017

## Améliorer la sécurité des automobilistes

Soucieux de la sécurité et du confort des automobilistes, le Conseil départemental informe régulièrement sur l'état du réseau routier via Internet et le **numéro inforoute**. En hiver, il active un dispositif spécial pour assurer la surveillance, le dégagement des axes, l'information des usagers et le salage. Le **domaine public routier** (talus, accotements, fossés) est régulièrement entretenu dans un souci de préservation de l'environnement.

POUR TOUT SAVOIR sur l'état du réseau routier : consultez le site internet www.inforoute04.fr également disponible en version mobile ou appelez le numéro Inforoute départemental : Tél. 04 92 30 06 10

## Le dispositif de viabilité hivernale

Chaque année, le Département active son dispositif hivernal. À partir des Maisons techniques, des équipes d'astreinte surveillent tous les jours le réseau principal. Elles interviennent, en urgence si nécessaire, pour traiter le verglas et la neige sur les axes les plus fréquentés, puis sur le reste du réseau et notamment sur les itinéraires des transports scolaires. En cas de chutes de neige importantes, les interventions se prolongent dans la journée.

95 véhicules (saleurs, déneigeuses...) sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du dispositif de viabilité hivernale.

#### Du changement dans les transports

Dans le cadre de la loi du 6 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dîtes loi NOTRe, les transports collectifs (scolaires et lignes de voyageurs) ne seront plus assurés par les Départements. À compter du 1er septembre 2017, cette compétence est transférée à la Région et aux deux Communautés d'agglomération. Désormais ce seront elles qui auront en charge les lignes de cars dans les Alpes de Haute-Provence. Néanmoins, au travers de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le Conseil départemental conserve la gestion du transport scolaire pour les élèves en situation de handicap.

# Fibre optique : un déploiement achevé en 2022

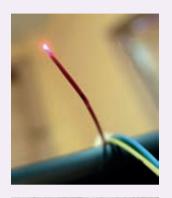
Le Conseil départemental a signé avec SFR et le Syndicat Mixte Ouvert Sud Très Haut Débit (SMO SUD THD) une convention de programmation et de suivi du déploiement de la fibre optique. SFR est désormais le prestataire en charge du déploiement de la fibre. L'opérateur s'est engagé à assurer le raccordement de 100 % du territoire pour le 31 décembre 2022.

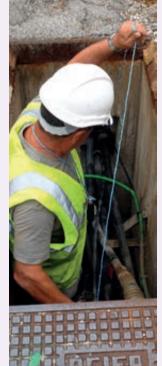
Afin de trouver des solutions plus rapides et plus efficaces dans le déploiement de la fibre optique, le Premier ministre a, en 2017, encouragé les collectivités locales à lancer un Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) auprès des opérateurs des télécommunications. Suivant cette recommandation, le SMO SUD THD s'est inscrit dans cette démarche et, à l'issue de la procédure, l'offre de SFR a été retenue en décembre 2018. La convention vise à assurer que les engagements pris par l'opérateur seront tenus, notamment en termes de délais.

# SFR s'engage à couvrir 100 % du territoire d'ici 2022

SFR s'est engagé à assurer le raccordement de 100 % des communes des Alpes de Haute-Provence pour le 31 décembre 2022 au plus tard : cela représente 114 161 prises dans des logements privés et des locaux professionnels. Des solutions alternatives (4G fixe ou satellite) seront toutefois proposées aux usagers ne pouvant ou ne souhaitant pas être raccordés, ce afin que tous les Bas-Alpins puissent disposer, d'ici fin 2022, d'un débit internet confortable.

Chaque foyer reste néanmoins libre de choisir son propre fournisseur d'accès. En effet, tous les opérateurs proposent aujourd'hui des abonnements adaptés aux besoins de leurs clients, qu'ils soient ou non raccordés à la fibre optique. Cette convention vise donc à assurer un déploiement rapide de la fibre optique sur tout le territoire départemental, afin de garantir aux Bas-Alpins un réseau efficace, aujourd'hui nécessaire pour accéder à la plupart des services publics.









# L'environnement et le développement durable

La préservation de l'environnement est un enjeu primordial pour le Conseil départemental. Afin de conserver la qualité de vie et le patrimoine naturel d'exception du département, il mène une politique de préservation des ressources naturelles et de promotion des énergies renouvelables.

## Préserver notre patrimoine naturel

En plus des actions de protection menées sur le Parc national du Mercantour et les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, le Conseil départemental a mis en place une politique de préservation de sites riches et fragiles, les **Espaces Naturels Sensibles** (ENS). Ce sont 118 sites dont 34 sites classés prioritaires qui sont ainsi inventoriés et pour certains aménagés (comme les gorges d'Oppedette, le lac de Mison, le Point sublime à Rougon, le sentier des Pénitents des Mées et les Eaux Tortes à Méolans-Revel).

Le Département assure désormais la gestion de la plus grande réserve nationale géologique d'Europe qui couvre 2300 km² sur 59 communes.



## Développer les énergies renouvelables

Le Département soutient le développement des énergies renouvelables. Il est aux côtés des initiatives locales et innovantes comme l'Écocampus de Sainte-Tulle. Le 04 est le premier département en Paca pour les installations photovoltaïques raccordées au réseau de transport et de distribution d'électricité. Depuis 2008, les porteurs de projets de production solaire photovoltaïque dans les Alpes de Haute-Provence ont accès à un guichet unique, situé à la sous-préfecture de Forcalquier. Créé par les partenaires institutionnels locaux à l'initiative du Département, il facilite les démarches administratives et offre un accès direct aux différents experts de la filière.

### Une meilleure gestion de l'eau

L'eau est une ressource précieuse, elle fait l'objet d'une gestion locale raisonnée mise en œuvre par le Conseil départemental et de nombreux partenaires. Les services d'assistance technique du Département apportent leur expertise aux collectivités pour optimiser la gestion de leurs ouvrages et améliorer les performances de leurs systèmes d'alimentation en eau potable.

Le Conseil départemental consacre d'importants moyens humains et financiers pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées. Chaque année plusieurs stations d'épuration de dernière génération sont ainsi inaugurées.

POUR TOUT SAVOIR sur les énergies renouvelables, la gestion de l'eau et des déchets: consultez le site internet mondepartement04.fr
Traitement des déchets: contactez le SYDEVOM,

tél : 04 92 36 08 52 - www.sydevom04.fr

# L'environnement et le développement durable en chiffres :

- **>2,25** % du budget primitif
- > 12 espaces naturels sensibles (ENS) dont 2 labellisés tourisme et handicap : les gorges d'Oppedette et le lac de Mison
- > 175 litres d'eau potable consommée chaque jour en moyenne par un habitant des Alpes de Haute-Provence
- > 950 000 € investis dans la préservation et la protection de l'environnement (contrat de rivières, réserve géologique, ENS, etc)\*

\*en 2016

# LA RÉSERVE NATURELLE GÉOLOGIQUE DE HAUTE-PROVENCE



18 sites classés, un périmètre de protection qui s'étend sur 59 communes : une institution essentielle à la mise en valeur du patrimoine géologique bas alpin.

Créée en 1984, la réserve naturelle géologique de Haute-Provence s'étend sur un territoire de 2300 km<sup>2</sup> entre les Alpes de Haute-Provence et le Var ce qui en fait la plus grande d'Europe.

Elle a été prise en charge par le Département en 2014. Située dans une région montagneuse au Sud-Ouest des Alpes entre la Durance et le Verdon, elle assure la conservation d'un héritage géologique exceptionnel et contribue à mieux faire connaître l'histoire de notre Terre.

La Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence comprend 2300 km² abritant un patrimoine fossile remarquable. Mémoire vivante d'une histoire longue de 300 millions d'années, elle se visite comme un véritable musée à ciel ouvert grâce à ses circuits de découvertes balisés et ses sites aménagés. De nombreux sites comme la fameuse dalle à ammonites géantes de Digne-les-Bains, les siréniens de Castellane, l'ichtyosaure de la Robine ou le stratotype du Barrémien, ont rendu la réserve célèbre dans le monde entier.

## Protéger les fossiles

Sur les 18 sites classés, il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux substances minérales ou aux fossiles, de les extraire, de les ramasser ou de les emporter. Tout travail susceptible de modifier l'état ou l'aspect des lieux est également interdit. Sensibiliser tout un chacun, c'est lui donner les clés pour mieux comprendre notre environnement et le respecter.



# Les fouilles de Tartonne

Les équipes de la réserve naturelle géologique de Haute-Provence ont mis au jour, sur la commune de Tartonne, le squelette d'un reptile marin vieux de plusieurs millions d'années. Il s'agit d'un plésiosaure, un animal qui pouvait faire jusqu'à 15 mètres de long, cette découverte incitera de nombreux touristes à venir visiter la réserve géologique.





# La culture le sport et le tourisme

# Culture, sport et tourisme :

- > 3,4% du budget primitif 2020
- > 97% des touristes satisfaits de leur séjour dans les Alpes de Haute-Provence
- > 589 associations sportives dont 51 comités départementaux\*
- > 42 658 sportifs licenciés dont 3 644 licenciés dans le cadre scolaire (UNSS)\*
- > 2 musées départementaux : Salagon musée et jardin – Musée de préhistoire des gorges du Verdon
- > 230 km de pistes skiables (Val d'Allos et Pra Loup)

\*en 2016

**POUR TOUT SAVOIR** sur l'offre touristique, consultez le site internet de l'ADT: www.alpeshaute-provence.com

## La culture partout, pour une démocratie de citoyens éclairés

Le Département est responsable des Archives départementales et de la Médiathèque départementale. Il gère le Musée de Préhistoire des gorges du Verdon et le musée et les jardins de Salagon. Un service départemental d'archéologie intervient pour la mise en valeur du patrimoine. Le Conseil départemental aide également les établissements qui structurent la vie culturelle des Alpes de Haute-Provence notamment le Conservatoire départemental Olivier Messiaen (musique, théâtre et dansel et le Théâtre Durance (scène conventionnée). Il assure la présence d'artistes partout dans le département en aidant les compagnies professionnelles. Le Département s'engage aussi pour l'éducation artistique et culturelle dans les écoles, les collèges et les lycées, pour la promotion de l'art contemporain et pour l'ouverture culturelle.



Le Conseil départemental mène une politique active dans le domaine sportif : il soutient la formation aux métiers du sport, les comités départementaux, les sections sportives scolaires et les sportifs de haut niveau des clubs du département. Il subventionne aussi la construction et la rénovation des équipements sportifs publics.



Par ailleurs, les Alpes de Haute-Provence sont une destination rêvée pour les amateurs d'activités de pleine nature: randonnée, sports d'eau vive, activités équestres et aériennes, VTT, escalade... Elles comptent 6200 km de sentiers balisés. Le Département mène de grands travaux de réhabilitation pour les sites les plus touristiques (sentier Blanc Martel, sentier des Basses Gorges du Verdon...). Pour offrir des balades de qualité, il met en place le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ainsi que le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

#### Un département attractif et touristique

Avec plus de 300 jours de soleil par an, un relief très varié et un patrimoine naturel préservé, le département bénéficie également de l'attrait de sites exceptionnels comme les gorges du Verdon. De plus, il participe au fonctionnement des syndicats mixtes des stations du Val d'Allos et de Pra Loup. Par ailleurs, le Conseil départemental développe un tourisme en faveur de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

# MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

# Musée de Préhistoire des gorges du Verdon

Le musée retrace 1 million d'années d'histoire de l'homme en Provence.



Situé à Quinson, dans le Parc naturel régional du Verdon, ce musée a été conçu en 2001 par le célèbre architecte Sir Norman Foster, à l'initiative du Conseil départemental.

Il est l'un des **plus grands musées d'Europe dédié à la Préhistoire**. Fruit de plus de 50 ans de fouilles archéologiques, le Musée de Préhistoire des gorges du Verdon propose aux visiteurs un véritable voyage sur les traces de nos ancêtres.

Un troupeau d'animaux préhistoriques grandeur nature accueille le public dès l'entrée du musée et des scènes de vie préhistorique, reconstituées grâce à des dioramas en trois dimensions, plongent le visiteur dans le quotidien de nos ancêtres. Des technologies avancées et des animateurs spécialisés offrent au public une approche de la Préhistoire à la fois scientifique, pédagoqique, et ludique.

www.museeprehistoire.com www.facebook.com/MuseePrehistoireGorgesduVerdon

## Salagon, musée et jardins

Un monument, un musée et de magnifiques jardins ethnobotaniques.

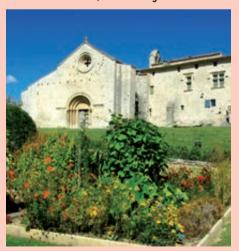
Le prieuré de Salagon, propriété du Département, constitue l'un des monuments majeurs (époque romane et Renaissance) de la Haute-Provence.

Ce lieu culturel fait découvrir au plus grand nombre son architecture ainsi que ce qui constitue la culture et le patrimoine des habitants de la Haute-Proyence.

Etendus sur une surface de 6 hectares, les jardins ethnobotaniques de Salagon recensent environ **1700 espèces de plantes**.

**5 jardins** à thème racontent aux visiteurs les relations entre les hommes et leur environnement végétal à travers le temps.

www.musee-de-salagon.com www.facebook.com/museesalagon





# Le centre d'astronomie de Saint-Michel l'Observatoire

Outil de diffusion de la culture scientifique, le Centre d'Astronomie est voisin de l'Observatoire de Haute-Provence.

Il accueille le public tout au long de l'année, notamment les scolaires. Le centre reçoit les classes à la journée ou en soirée, et dispose d'un hébergement agréé. Doté de multiples outils, l'offre pédagogique est vaste, alliant travail en groupes, ateliers en salle ou en extérieur, observations, production d'images du ciel...

De juillet à mi-septembre, le Centre d'Astronomie organise chaque année le traditionnel festival de l'Été Astro. Des observations aux télescopes en journée et en soirée, des conférences, des soirées événementielles... De septembre à juin, des observations du Soleil, des soirées découvertes, des observations aux télescopes 760 mm à destination du grand public sont proposées.

## Le Conseil départemental et ses élus

Le Conseil départemental compte près de 1 250 agents (dont les assitants familiaux) répartis sur l'ensemble du territoire départemental, dans les bâtiments des services du siège à Digne-les-Bains, dans les centres médico-sociaux, les collèges, les maisons techniques et les centres d'intervention.

Plus de 120 métiers sont représentés pour mener à bien les missions du Département.



#### Un peu d'Histoire...

Le département des Alpes de Haute-Provence, appelé autrefois « Basses-Alpes », est l'un des 83 départements créés il y a plus de 200 ans par la Révolution française.

**1790** : le premier conseil du département se réunit à Digne-les-Bains.

1871: sous la IIIe République l'élection des conseillers généraux se fait désormais au suffrage universel direct.
1958: la constitution de la Ve République donne au département le statut de collectivité à part entière.

**1970** : les Basses-Alpes deviennent les Alpes de Haute-Provence.

1982: les lois de décentralisation rendent les conseils généraux autonomes et détenteurs du pouvoir exécutif. 1981 à 2004: de nouvelles compétences sont octroyées aux Conseils généraux (routes, collèges, RSA, personnes

**2015**: les Conseils généraux deviennent les Conseils départementaux

âgées...)

## Les élections





## Infos pratiques

#### Centres médico-sociaux

Annot

Place du Germe Tél : 04 92 30 07 90

Barcelonnette

Avenue Porfirio Diaz Tél. 04 92 81 12 37

Castellane

126 boulevard Frédéric Mistral Tél. 04 92 83 77 19

Château-Arnoux Saint-Auban

3 route nationale Tél. 04 92 64 34 15

Digne-les-Bains

Immeuble François Cuzin 4 Rue de la Grave Tél. 04 92 30 09 00

Entrevaux

Place de la Mairie Tél : 04 92 30 07 90

Forcalquier

2 avenue de l'Observatoire Tél. 04 92 30 39 70

Manosque

49 boulevard Elémir Bourges Tél. 04 92 70 17 50

Oraison

Rue Paul Blanc Tél. 04 92 79 92 97

Riez

Rue Jules Henry Tél. 04 92 77 87 71

St-André-les-Alpes

Place de Verdun Tél. 04 92 89 10 23

Seyne-les-Alpes

Maison de l'enfance et des services au public Rue du Barri

Tél. 04 92 35 01 02

Sisteron

3 rue Alsace Lorraine Tél. 04 92 61 06 92

#### Direction des solidarités

Place des Récollets 04 000 Digne-les-Bains Tél : 04 92 30 07 50

#### Musées départementaux

•Salagon, musée et jardins

04 300 Mane Tél : 04 92 75 70 50

www.musee-de-salagon.com

• Musée de Préhistoire des gorges du Verdon

Route de Montmeyan 04 500 Quinson Tél: 04 92 74 09 59 www.museeprehistoire.com

#### Culture, éducation, jeunesse et sport

Immeuble François Cuzin 4 Rue de la Grave 04 000 Digne-les-Bains Tél: 04 92 30 04 90 (Culture) Tél: 04 92 30 05 40 (Éducation/jeunesse/sport)

#### Archives départementales

2 rue Trélus 04 000 Digne-les-Bains Tél : 04 92 36 75 00

#### Laboratoire vétérinaire

Rue Nicéphore Niepce ZI Saint-Christophe 04 000 Digne-les-Bains Tél: 04 92 32 39 33

# Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Immeuble François Cuzin 4 Rue de la Grave 04 000 Digne-les-Bains Tél: 04 92 30 09 90

Fax: 04 92 30 09 86

#### Médiathèque départementale

Immeuble François Mitterrand 8 rue Bad-Mergentheim 04 000 Digne-les-Bains Tél: 04 92 30 07 51

## Routes, transports, environnement et tourisme

Immeuble François Mitterrand 8 rue Bad-Mergentheim 04 000 Digne-les-Bains Tél: 04 92 30 06 18

#### Service départemental d'archéologie

13 rue du Docteur Romieu - CS 70216 04995 Digne-les-Bains Cedex 9 Tél : 04 92 30 04 35

archeologie@le04.fr

# La démarche Qualité un meilleur accueil du public

L'accueil que le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence vous réserve est primordial. C'est pourquoi, il a souhaité s'engager dans une démarche de progrès dont l'objectif est d'assurer un accueil de qualité, basé sur une culture commune des pratiques, soucieuse d'apporter une réponse claire aux usagers.

## Le Département s'engage pour :

- un accès plus facile à ses services
- un accueil attentif, courtois et efficace
- un accueil confidentiel, informatif et adapté
- une écoute permanente des suggestions d'amélioration.



#### Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

13 rue du Docteur Romieu - CS 70216 04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9 Tél. 04 92 30 04 00

## Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : www.mondepartement04.fr

et sur www.facebook.com/departement04

### Nos publications sont téléchargeables :

- le guide des aides départementales
- les formulaires de demande d'aides ou de subventions
  - le magazine du Conseil départemental
  - toutes nos brochures et guides pratiques

## Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

13 rue du Docteur Romieu - CS 70216 04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9

Tél: 04 92 30 04 00

www.mondepartement04.fr

string www.facebook.com/departement04



